La question démocratique

Introduction

Qu'est-ce que la démocratie ?

C'est d'abord une forme de gouvernement, ou un régime politique : « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (Abraham Lincoln).

Le peuple est ici à la fois sujet et souverain, c'est lui qui exerce le pouvoir et c'est sur lui qu'il s'exerce. Une des questions fondamentales qui se posent au sujet de la démocratie concerne cette identité du sujet et du souverain, ou de la capacité du peuple à se gouverner lui-même.

Cette question sur la capacité doit être entendue en un double sens :

- Est-ce possible ? Peut-on imaginer des formes de gouvernement ou le peuple exerce directement sa souveraineté, en décidant par exemple des lois ?
- Est-ce raisonnable ? Tous les hommes qui composent le peuple les citoyens ont-ils la capacité de gouverner ? Y a-t-il une compétence politique propre, qui justifierait l'existence d'une catégorie de citoyens les hommes politiques ayant vocation, par cette compétence, à gouverner les autres ?

Cette question amène à opposer deux modèles de la démocratie :

- La démocratie directe, où le peuple exerce sa souveraineté sans intermédiaire. L'archétype de cette démocratie (et à peu près la seule réalisée dans l'histoire) est la démocratie athénienne (Ve-IVe s. av. J.-C.), où le corps des citoyens dans son ensemble est invité à s'assembler (l'Ecclesia) pour voter les lois de la cité, où un certain nombre de magistrats (les bouleutes, etc.) sont désignés par tirage au sort pour s'occuper des affaires de la cité (la justice notamment).
- La **démocratie représentative**, où le peuple désigne des représentants, qui ont pour mandat de gouverner au nom du peuple. C'est le modèle des démocraties modernes (à partir du XVIIIe s.), qui repose sur la division entre représentants et représentés, et amène à la formation d'une classe politique (des hommes et des femmes auxquels on attribue une compétence spécifique celle de gouverner et qui en font leur profession).

Le dernier élément de la définition de la démocratie (« pour le peuple ») introduit la notion de **finalité** du gouvernement : en vue de quoi le gouvernement s'exerce-t-il ? Pour qu'un régime satisfasse à la définition de la démocratie, il faut en effet que les fins visées par le gouvernement correspondent à l'intérêt du peuple pris dans son ensemble.

ARISTOTE établit une classification des différents régimes à partir de deux critères : qui gouverne ? En vue de quoi gouverne-t-on ? - qui permet de distinguer six régimes différents, et surtout de distinguer les formes droites de gouvernement des formes déviantes, où ce n'est plus l'intérêt de tous qui est visé mais l'intérêt d'un nombre limité (qu'il soit minoritaire ou majoritaire).

Cette question de la finalité du gouvernement semble essentielle, car c'est elle qui permet de critiquer les gouvernements démocratiques. Elle se pose d'autant plus en régime représentatif, çàd lorsque le pouvoir de décider, de délibérer, a été délégué à un certain nombre de représentants agissant « au nom » du peuple. Il s'agit alors de s'assurer que les délégués n'agissent pas en vue de leur propre intérêt, ou d'intérêts étrangers à ceux du peuple (des « puissances d'argent », par exemple).

Il y a donc bien une « question » démocratique qui demeure toujours en suspens : même si la démocratie semble être un régime installé et indépassable (car, selon la célèbre formule de Churchill, « le plus mauvais, à l'exception de tous les autres »), l'exercice de la démocratie apparaît toujours comme imparfait (la participation effective des citoyens à la vie de la cité reste très limitée) et susceptible de graves dysfonctionnements. L'exemple récent le plus frappant de cette crise démocratique reste le référendum sur le traité de constitution européenne de 2005. Celui-ci a fait nettement apparaître une césure entre le peuple, appelé à se prononcer directement sur une question d'évolution des institutions, et les élites, politiques, économiques, intellectuelles du pays (voir Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*). Un certain nombre de faits contemporains peuvent être considérés comme des symptômes d'une crise de la représentation politique : l'augmentation du taux d'abstention, càd le désintérêt croissant des citoyens pour la politique, la multiplication des « affaires », çàd l'accumulation des preuves de corruption d'une partie des politiciens, l'intégration croissante dans une communauté supranationale, donnant le sentiment que les vraies décisions ne se prennent plus à l'échelon national, la montée en puissance des mouvements « populistes », etc.

Toutefois, cette critique de la démocratie ne se fait pas au nom de principes qui seraient étrangers à la démocratie, et ne met pas la démocratie en opposition avec un autre type de régime qui pourrait être meilleur (contrairement à ce qui s'est passé dans les années 30 avec le fascisme et le communisme). C'est au nom de la démocratie qu'on critique la démocratie, et qu'on peut considérer que le régime dans lequel on vit n'est pas assez démocratique.

La démocratie semble donc être davantage un idéal qu'une forme achevée.

En quoi est-ce aujourd'hui un idéal indépassable ? Sur quels principes irrécusables s'appuie-t-elle ?

Ce qui nous amène à la seconde question : qu'est-ce qu'une démocratie ?

A quoi reconnaît-on qu'un régime est démocratique ou non ? Il semble qu'une démocratie suppose l'existence d'un certain nombre d'institutions (des institutions politiques, au sein desquelles le peuple joue un rôle déterminant, par le biais des élections notamment) et d'une constitution, qui définit les limites de l'exercice du pouvoir politique. Mais cela suffit-il à définir ce qu'est une démocratie ?

The Economist a inventé en 2006 le calcul d'un indice de démocratie, à partir d'une soixantaine de critères qui prennent en compte le pluralisme politique, les libertés civiles, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique, la culture politique.

D'après cet indice, un pays apparaît comme plus ou moins démocratique : démocratique, démocratie imparfaite, régime hybride et régime autoritaire. Ainsi la Russie, qui procède à des élections libres et possède un parlement, est-elle classée comme régime autoritaire malgré des apparences démocratiques et un fort soutien populaire à celui qui dirige le pays depuis 1999.

Il semble donc que l'idée de démocratie excède celle de l'exercice du pouvoir de gouverner dans une société (qui gouverne, en vue de quoi?), et renvoie à d'autres critères plus spécifiques aux démocraties modernes : l'existence de libertés civiles (liberté d'expression, liberté de la presse, liberté d'association, droits syndicaux, etc.), le respect des droits de l'homme, la prise en compte des droits des minorités (ethniques, sexuelles, etc.).

Autrement dit, la démocratie semble inséparable de **l'existence de droits et de libertés** qui ne renvoient pas seulement à l'exercice du pouvoir par le peuple, mais qui semblent attachés à **l'individu** en lui-même, dès lors qu'il vit en société.

Nous voyons aussi que l'histoire des démocraties modernes est marquée par des mouvements

d'émancipation, qui reposent sur des revendications d'égalité (droit de vote des femmes, des Noirs en Amérique, mariage pour tous) et de liberté (droit à l'avortement, autonomie des femmes). Ce qui nous montre que la démocratie est **davantage un processus qu'une réalité achevée**, qu'elle est un mouvement qui travaille et transforme en profondeur les sociétés modernes.

Quels sont les moteurs de la transformation démocratique ? Vers quelle société nous amène-t-elle ?

PLAN

I LA DEMOCRATIE COMME IDEAL

- 1- La démocratie et le citoyen
- 2- La démocratie en débat(s)

II LA DEMOCRATIE ET LE POUVOIR

- 1- De la souveraineté du peuple
- 2- De la liberté du peuple

III L'HORIZON DEMOCRATIQUE

- 1- L'auto-institution de la société
- 2- L'individualisme démocratique en question

*

I - LA DÉMOCRATIE COMME IDÉAL

La démocratie apparaît de nos jours comme le seul régime politique légitime, c'est-à-dire la seule forme dans laquelle nous pouvons accepter d'être gouvernés. Les modèles alternatifs, jadis concurrents (monarchies, dictatures, fascisme, communisme) semblent aujourd'hui disqualifiés. En quoi le modèle démocratique est-il plus meilleur que tous les autres ? Et peut-on définir les conditions d'une démocratie parfaite, de la réalisation concrète de l'idéal démocratique ?

1- La démocratie et le citoyen

✓ Une légitimation philosophique de la démocratie (Aristote)

On trouve, chez Aristote, une justification de la démocratie comme le meilleur régime politique (*Politique*). Ce qui appelle deux précisions :

- le régime auquel Aristote fait référence n'est pas précisément la démocratie, mais ce qu'il appelle la *politeia*, que l'on traduit par régime constitutionnel.
- Il s'agit là du meilleur régime, c'est-à-dire celui dans lequel sont susceptibles d'être prises les meilleures décisions pour le bien de la cité, mais ce n'est pas le seul régime juste ou légitime possible.

En effet, le critère de classification des régimes a permis de distinguer six formes de gouvernement, dont trois sont droites et trois sont déviantes :

- les formes droites, c'est-à-dire justes ou légitimes, sont celles qui visent l'intérêt général ;
- les formes déviantes, qui exercent un pouvoir illégitime, sont celles où n'est visé que l'intérêt de ceux qui gouvernent (un seul pour la tyrannie, un petit nombre pour l'oligarchie, la masse ou la « populace » pour la démocratie).

Toutes les formes droites (royauté, aristocratie, *politeia*) sont donc légitimes, mais Aristote se pose la question de savoir si l'on peut départager ce trois régimes sous le critère de l'efficacité (réaliser le bien de la cité).

La philosophie politique d'Aristote repose sur la méthode de l'analyse définitionnelle : il faut se demander ce qu'est une cité, de quoi elle est composée, ce qu'est un citoyen, etc. En fin de compte, toute son analyse va reposer sur la définition du citoyen, dont l'assemblée compose la cité.

Le citoyen est « celui qui participe à l'un des pouvoirs de la cité, délibératif ou judiciaire ».

Pour Aristote, le citoyen doit exercer un pouvoir, gouverner d'une certaine manière, pour être considéré comme tel. Un individu sans pouvoir ne serait qu'un sujet, soumis à une autorité politique, mais pas un citoyen.

Cette participation au pouvoir de la cité définit et suppose en même temps une **relation d'égalité** entre les citoyens : le fait d'exercer un pouvoir fait d'eux des égaux, puisqu'ils sont tous, tour à tour, gouvernés et gouvernants ; on ne peut leur accorder ce pouvoir que parce qu'on considère qu'ils sont des égaux, également aptes à exercer une fonction politique.

Pour Aristote, le pouvoir politique est celui qui s'exerce sur des êtres libres et égaux. Il se distingue du pouvoir royal, qui s'exerce sur des êtres libres mais inégaux (le pouvoir du père sur l'enfant) et du pouvoir despotique qui s'exerce sur des êtres non-libres (le maître et l'esclave).

D'après ce critère, c'est dans la démocratie qu'on trouve le plus de citoyens, car tous sont amenés à participer au pouvoir. Ce « tous » ne doit cependant pas nous tromper, car il ne s'agit pas de tous les hommes et toutes les femmes qui habitent dans la cité.

L'exclusion athénienne de certaines catégories de personnes de la citoyenneté est reprise à son compte par Aristote : **ne sont citoyens que les hommes libres**, à l'exclusion donc des femmes, des étrangers et des esclaves.

En quoi le régime qui accorde du pouvoir à tous les hommes libres est-il donc le meilleur ?

Pour Aristote, c'est par la délibération collective que la démocratie se montre supérieure aux autres régimes. Si on peut comprendre les arguments des partisans de la monarchie ou de l'aristocratie, qui préfèrent confier l'exercice du pouvoir à un être d'exception ou au petit nombre des « meilleurs », néanmoins les citoyens assemblés seront toujours meilleurs juges que le petit nombre, car la pluralité permet de multiplier les points de vue sous lesquels une chose peut être vue ou jugée.

C'est pourquoi le pouvoir démocratique doit être réservé aux fonctions délibérative (vote des lois) et judiciaire, et non pas à celles qui demandent une compétence ou une expertise particulière (la fonction de stratège notamment).

La justification par Aristote du régime démocratique (ou constitutionnel) met en lumière plusieurs principes importants pour penser la démocratie :

- elle repose sur **l'égalité des citoyens**, définie par leur capacité politique (celle d'exercer un pouvoir délibératif ou judiciaire).

Cette capacité politique est naturelle chez l'homme, pour Aristote. L'homme est un « animal politique », ce qui doit se comprendre selon un double point de vue :

- l'homme est destiné à vivre en société, en « cité », car c'est seulement dans ce cadre qu'il peut accéder à la satisfaction de tous ses besoins, et trouver le bonheur (comme autarcie)
- l'homme est l'animal le plus politique parce qu'il possède la parole (le logos), qui lui permet d'exprimer non seulement ses émotions, mais aussi des valeurs (l'utile et le nuisible, le juste et l'injuste). C'est la parole qui rend l'homme capable de discuter ce qui est juste et injuste, c'est-à-dire de ce qu'il est bon de faire dans la cité, en ne prenant pas pour seule mesure du jugement son propre point de vue, mais un point de vue collectif.
- la parole joue un rôle fondamental dans l'exercice du pouvoir démocratique, puisque c'est par le caractère collectif de la délibération qu'il se montre supérieur aux autres. Il y a donc

un rapport essentiel entre la démocratie et le débat.

2- La démocratie en débat(s)

✓ Le débat et le principe du meilleur

Aristote penche en faveur de la démocratie, parce qu'il estime que **la compétence délibérative** du peuple pris dans son ensemble est supérieure à celle de ses membres même les meilleurs.

L'exercice de la démocratie est inséparable de celui de la délibération. A Athènes, le peuple assemblé (l'*Ecclesia*) délibère sur les projets de lois, sur les finances de la cité, sur les magistrats à désigner. Le **vote** est une procédure essentielle dans l'institution démocratique, car il permet de choisir, de prendre une décision. Mais le vote est le résultat de la **délibération**, à travers laquelle des points de vue opposés peuvent être examinés, des arguments contraires confrontés.

- Remarque: le vote n'est pas nécessairement synonyme d'élection, même dans nos démocraties modernes. Le peuple peut voter sur des questions générales, qui instituent ou modifient une constitution (referendum), même si ce sont ses représentants qui votent les lois au parlement. Les jurés d'assises votent à bulletin secret après délibération, et exercent donc un pouvoir judiciaire.
 - L'élection a un statut ambigu, car elle porte sur la désignation des personnes appelées à exercer le pouvoir. Elle a donc aussi un caractère « aristocratique », si l'on considère qu'on élit les meilleurs, ou ceux qui sont choisis pour une compétence spécifique. Les Athéniens désignaient la plupart des magistrats (mais pas les plus importants) par **tirage au sort**.
- La question démocratique est celle aussi de la **délimitation du champ de la délibération**. Quelles matières peuvent être soumises à la délibération et au vote ? On peut considérer que le champ de la délibération recouvre celui de la **loi**, qui est l'expression de règles générales s'appliquant à tous les citoyens.
 - Par contraste, certaines matières qui relèvent de la décision politique sont particulières, et demandent des compétences spécifiques (dans le domaine militaire, économique, médical, etc.) qui sont celles de spécialistes. Le choix politique doit donc s'appuyer sur une expertise.
- Mais **l'homme politique** n'est pas non plus un spécialiste d'un domaine particulier. De quoi est-il alors le spécialiste, et qu'est-ce qui justifie qu'il prenne des décisions ? (c'est la question de la compétence politique, qui sort du domaine strict de l'enquête sur la démocratie).

Le débat est donc au cœur du fonctionnement et des principes de la démocratie : tous les citoyens – parce qu'ils sont égaux – sont admis à **participer au débat public** (l'*isegoria* à Athènes) où sont discutées les questions communes, et c'est au terme du débat que les citoyens sont invités à **décider en faveur de la meilleure option** ou de l'option la plus juste.

- ➤ Ce rôle donné au débat public explique l'importance donnée à la **liberté d'expression** dans les démocraties modernes. Celle-ci est un droit attaché à la citoyenneté, une liberté individuelle, mais c'est surtout le principe fondamental qui garantit le débat démocratique. Pour qu'il y ait un réel débat, dont l'enjeu est la décision politique, il faut que toute opinion puisse être exprimée.
- L'épistémologue **Karl Poppe**r fait du débat le cœur de se théorie de la science, comme institution d'une **rationalité critique**. La science et la démocratie naissent de façon contemporaine, dans l'Athènes antique (et en même temps que la philosophie). Le « miracle grec » est lié à l'avènement du *logos* (raison et langage), en tant que celui-ci se déploie dans une activité essentiellement critique. La science, pour Popper, n'apparaît et ne

progresse qu'à partir du moment où elle énonce des théories qui peuvent être soumises à la critique rationnelle (critère de falsifiabilité), ce processus de sélection permettant d'éliminer les « mauvaises théories » (les théories fausses) et de ne garder que les meilleures.

On peut envisager le jeu démocratique, le débat démocratique, sur le même modèle, permettant d'éliminer les mauvaises solutions pour ne garder que les meilleures ou les plus justes.

Ce qui signifie fondamentalement que la démocratie repose aussi sur la **confiance en la raison humaine**, supposée être également partagée et dont l'exercice collectif permet de choisir le meilleur (le plus vrai ou, dans l'ordre politique, le plus juste).

➤ Cette perspective permet de justifier la nécessite de **développer le niveau d'éducation** dans une société démocratique (projet des Lumières). Il faut un minimum d'instruction pour participer au débat démocratique, et il faut un minimum de disponibilité. C'est pour ces deux raisons que les démocraties ont commencé par être censitaires, ou par exclure certaines catégories de citoyens : les artisans et les pauvres à Athènes qui n'avaient pas le temps ni les moyens nécessaires pour participer à la vie politique, les classes laborieuses dans l'Europe des Lumières au motif qu'elles n'avaient pas l'instruction nécessaire.

✓ La démocratie et l'opinion

> Démocratie, rhétorique et démagogie

L'importance accordée au débat dans la démocratie met au premier plan le pouvoir de la parole. Celle-ci, en tant qu'expression du logos, se définit par son pouvoir d'exprimer le juste et le vrai. Mais la parole a aussi le pouvoir d'exprimer le faux et, quand elle est bien maîtrisée, de faire passer le faux pour le vrai.

Platon, adversaire de la démocratie, dénonçait le pouvoir pernicieux des **sophistes**, qui faisaient profession d'enseigner aux jeunes athéniens le moyen d'accéder aux plus hautes fonctions politiques. Ce moyen était la **rhétorique**, c'est-à-dire l'art de faire de beaux discours qui ont le pouvoir de **persuader** une assemblée.

Platon condamne la rhétorique (*Gorgias*) comme une flatterie, et un art de l'apparence, qui peut produire la croyance au sujet du juste et de l'injuste, et non la science. Même si ce n'est pas pour cette raison que Platon condamne la démocratie, celle-ci donne nécessairement une place importante, du fait de la délibération commune, au **pouvoir oratoir**e. Or il est facile de tromper, et la flatterie en est sans doute le meilleur moyen (*Le corbeau et le renard*). Celui qui veut le bien du peuple (Socrate) sera face à l'orateur comme un médecin face à un cuisinier, jugé par un tribunal d'enfants : le cuisinier aura beau jeu d'accuser le médecin de maltraiter ses patients en leur faisant avaler des drogues amères.

La **démagogie** est donc le risque inhérent à la démocratie : puisque c'est la parole qui est le moyen de donner forme au débat, il est inévitable que certains cherchent à acquérir du pouvoir par de belles paroles, de belles promesses, ou en disant ce qu'il plaît aux citoyens d'entendre.

La tyrannie de l'opinion

Une seconde critique adressée à la démocratie est la place qu'y tient l'opinion.

Celle-ci est directement liée à la notion de débat public : celui-ci est un affrontement d'opinions différentes, au terme duquel une opinion doit triompher des autres. On peut s'attendre à ce que l'opinion victorieuse soit la meilleure (d'après les principes de Popper), mais cela suppose que le choix ne se fasse que sur des critères objectifs, ou qu'il ne fasse intervenir que le jugement critique rationnel. Or, comme le montre déjà la condamnation de la rhétorique, la **passion** peut emporter l'adhésion et on peut être persuadé (par le sentiment) sans avoir besoin d'être convaincu (par la

raison).

Les démagogues, jouant sur les peurs, les colères, les désirs, peuvent emporter l'adhésion des peuples, et faire triompher les opinions les plus folles. Les opinions qui triomphent peuvent aussi n'être pas désintéressées, mais l'expression d'intérêts particuliers assez puissants pour influencer l'opinion.

Deux critiques plus modernes portent sur le lien entre la démocratie et l'opinion :

- l'une porte sur la force de l'opinion (Tocqueville), capable d'exercer une véritable tyrannie sur les esprits.
- L'autre porte sur la manière dont est fabriquée l'opinion publique (Noam Chomsky, Pierre Bourdieu) et interroge directement le pouvoir des médias de masse dans les sociétés contemporaines.

Pour Tocqueville (*De la démocratie en Amérique*, II, 1^{re} partie, ch. 2), il y a un risque, en démocratie, de **tyrannie de la majorité**, ou de l'opinion majoritaire. C'est un effet de la dynamique de l'égalité qui définit les sociétés démocratiques. Alors que dans les sociétés aristocratiques l'opinion de quelques uns, situés très au-dessus de la masse, fait autorité, dans l'état social démocratique toutes les opinions se valent. Personne n'est disposé à apporter du crédit à un individu en particulier, car tous se jugent égaux et également capables de juger des choses par eux-mêmes. Mais cette disposition à ne croire personne en particulier engendre également celle à **croire la masse**. L'opinion commune acquiert, dans les siècles démocratiques, une force qui était inconnue dans les autres sociétés. Mais cette opinion n'est celle de personne en particulier, elle s'impose par **un effet de conformisme** qui fait prêter foi dans l'opinion adoptée par une majorité, non parce qu'elle est de bon sens mais précisément parce qu'elle est majoritaire.

Il y a donc un paradoxe, pour Tocqueville, dans les opinions démocratiques. L'égalité favorise l'indépendance d'esprit et la formation d'idées neuves (contre le principe d'autorité intellectuelle) mais elle favorise aussi le conformisme, en donnant à l'opinion commune **la force du nombr**e, qui rend difficile l'exercice et l'expression d'une pensée libre.

Paradoxalement, il peut être donc difficile d'exprimer une pensée libre dans un contexte démocratique (voir les débats contemporains sur la « pensée unique », le « politiquement correct »), car il est difficile de penser contre la masse.

[Voir le texte d'Alain sur la force et la formation de l'opinion commune : « les pensées mènent tout, et personne ne pense »]

Une **critique de l'opinion publique** dirige également l'attention sur la manière dont elle est construite, voire fabriquée à des fins politiques précises (Noam Chomsky, *La fabrication du consentement*). Cette critique nous amène à réfléchir au rôle déterminant que jouent les médias dans l'opinion publique, et notamment à **l'ère des médias de masse** que sont la radio, la télévision et aujourd'hui internet.

Cette critique peut viser plusieurs points :

- le fait que les médias sont aussi des entreprises industrielles, qui appartiennent à des hommes d'affaire et ne sont pas indépendants d'intérêts financiers qui peuvent se combiner avec des intérêts politiques (problème – vieux problème - de l'indépendance de la presse);
 ex. Jean Stern, Les patrons de la presse nationale
- la nature des messages, qui est déterminée largement par le medium (Mc Luhan, « the medium is the message »). La télévision par sa nature donne un poids considérable, et tout à fait inédit, à l'image dans la construction de l'opinion publique.
 - Régis Debray, la médiologie : l'invention et la démocratisation de la télévision en couleurs

ouvrent l'ère de la **vidéosphère** (qui succède à celles de la logosphère et de la graphosphère) : règne de l'image, qui se caractérise notamment par son immédiateté.

La construction de l'information est alors étroitement déterminée par le medium, au sens où elle a tendance à devenir un commentaire d'images, où l'image fait événement (9/11), où les médiations du débat sont remplacées par la succession des images.

Bref, les médias de masse, censés informer et éclairer le public, refléter les débats qui traversent la société, sont aujourd'hui accusés d'appauvrir le débat public, d'en former un simulacre où l'image, l'émotion, prennent le pas sur la réflexion, la discussion rationnelle, la recherche des solutions les plus justes qui devaient, dans l'idéal démocratique défini par Popper par ex., guider le débat public.

*

II- LA DÉMOCRATIE ET LE POUVOIR

La forme démocratique semble, aujourd'hui, la seule qui puisse prétendre à exercer légitimement le pouvoir politique. Si pour Aristote la démocratie était le meilleur régime, elle est à nos yeux le seul qui soit acceptable, ou légitime. Preuve en est la tentation de l'Occident de vouloir exporter son modèle démocratique – avec peu de succès – dans les parties du monde où d'autres types de régime prédominent (discours de Mitterrand sur la démocratisation de l'Afrique en 1990, opération « Liberté pour l'Irak » en 2003).

La démocratie est définie comme le seul régime libre, le seul où les hommes soient libres tout en étant soumis à un gouvernement. Comment faut-il comprendre cette liberté ? Et en quoi le pouvoir démocratique est-il moins asservissant que tout autre ? Pourrait-il néanmoins menacer la liberté ?

1- De la souveraineté du peuple

Lé régime est celui de la souveraineté populaire : le pouvoir souverain (politique) appartient au peuple. Cela se traduit, d'un point de vue concret, par le fait que ceux qui gouvernent ne le font qu'en vertu d'un mandat qui leur est donné par le peuple (par l'élection), et que c'est devant le peuple qu'ils sont responsables de leurs actions (mandat révocable). Mais cette notion de souveraineté populaire recouvre d'autres significations plus fondamentales pour la compréhension de la démocratie : dire que le peuple est souverain, c'est dire que le peuple détient le pouvoir. Mais de quel pouvoir s'agit-il ? Et comment le peuple peut-il l'exercer ?

✓ La notion de contrat social

La notion de souveraineté populaire s'oppose, historiquement, à une autre conception du pouvoir, qui lui donne une origine religieuse : « tout pouvoir vient de Dieu » (saint Paul). Dans cette perspective théologico-politique, qui légitime par exemple la monarchie de droit divin, le titulaire du pouvoir n'est responsable que devant Dieu, et la question est plutôt de savoir si le chef de l'Eglise, en tant que ministre de Dieu sur terre, a le pouvoir de déposer les princes (la lutte des deux glaives).

La notion de souveraineté populaire, qui s'impose progressivement à partir du XVIIe siècle, modifie en profondeur la manière dont le pouvoir politique est pensé, en lui donnant d'autres **fondements**. Une **philosophie politique nouvelle** se développe, à partir de Hobbes, Locke puis Rousseau, qui s'efforce de justifier l'existence du pouvoir politique de façon immanente, sans le recours à la transcendance divine. La question devient alors : **pourquoi les hommes ont-ils accepté de donner**

à quelques-uns le pouvoir de commander à tous ? Pourquoi ont-ils abandonné leur liberté naturelle pour obéir à des lois et à des commandements qui leur sont imposés du dehors ?

Cette manière d'aborder la question politique repose sur la **fiction d'un état de nature**, dans lequel les hommes vivraient antérieurement à leur existence sociale et politique, et dans lequel ils jouiraient d'une indépendance et d'une liberté naturelle, n'étant soumis à aucune autre volonté que la leur.

Quelles que soient les raisons pour lesquelles les hommes sortent de cet état de nature (qui diffèrent selon les philosophes), l'existence d'une société politique (organisée par des lois, et où l'obéissance est produite par un pouvoir de contraindre) apparaît comme un fait second, dérivé, résultant de la volonté des hommes de s'assembler et de constituer un corps politique. La **conception contractualiste** du pouvoir fait de celui-ci le résultat d'un contrat social, passé entre des individus libres et égaux, qui abandonnent leur liberté naturelle en entrant dans l'état civil.

Le résultat est que le pouvoir procède effectivement du peuple, qui l'institue à travers le contrat social. Et que ce pouvoir est lui-même subordonné aux finalités qui ont justifié son existence.

Pour Locke, dans le *Second traité du gouvernement civil*, les hommes sortent de l'état de nature et s'assemblent « pour la conservation mutuelle de leurs vies, de leurs libertés et de leurs biens » (ch. IX), qui étaient toujours sous la menace d'autrui dans l'état de nature. Ce qui signifie que le pouvoir ne peut légitimement viser d'autres fins que celles établies par le contrat, et que son pouvoir est donc **limité** par ces finalités.

En fondant le pouvoir sur la volonté des individus de s'associer pour conserver leurs propriétés, Locke délimite strictement les prérogatives du pouvoir et de l'Etat (le corps constitué par cette association). C'est en ce sens que Locke est un des fondateurs du **libéralisme politique**:

- au sens où la protection des libertés individuelles est mise au fondement de l'existence du pouvoir (l'Etat existe pour garantir ces libertés). Celui-ci ne saurait donc contraindre les individus au-delà de ce qui est exigé par la conservation des libertés. Protection contre l'arbitraire du pouvoir.
- > au sens aussi où l'Etat n'a pas à intervenir dans les affaires individuelles, si elles ne concernent pas la sûreté, la tranquillité, et la jouissance de ses propriétés. Limitation du rôle de l'Etat à ses fonctions régaliennes (l'éducation, la santé, par ex., étant des affaires individuelles).

✓ L'exercice de la souveraineté

Faire procéder le pouvoir de la volonté du peuple permet de le soumettre à des finalités déterminées, et à donner, dans la tradition libérale, un contenu précis à la notion d'intérêt général ou de bien public : la protection des libertés individuelles.

Mais dans quelle mesure peut-on dire que le peuple exerce réellement et directement le pouvoir ?

Rousseau et la critique de la démocratie représentative : « La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point [...] Les députés du peuple ne sont donc et ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires [...] Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi. Le peuple anglais pense être libre ; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. » (Du contrat social, III, ch. XV)

Pour Rousseau, la souveraineté du peuple ne peut être déléguée à des représentants, qui auraient pour charge de faire les lois en son nom. Le **pouvoir législatif** ne peut se déléguer, car la loi doit être l'expression de la volonté générale, c'est-à-dire la volonté du peuple dans son ensemble, et non d'une partie de ses membres.

La critique par Rousseau de la représentation est une conséquence de sa conception de la

souveraineté: le peuple n'est pas seulement l'origine du pouvoir, mais le seul détenteur, permanent, de l'autorité politique, sinon c'est le despotisme. Le contrat social est l'acte par lequel les individus s'associent pour créer un corps politique souverain, le peuple, dont la volonté guide tous les actes de l'Etat. C'est seulement par cette forme d'association que l'homme peut rester libre dans l'état civil : il abandonne sa liberté naturelle, et s'il obéit à la loi en restant libre c'est parce qu'il en est l'auteur en tant que citoyen.

Cette conception de la souveraineté suppose de considérer le peuple comme une unité, douée de volonté (la volonté générale), dont les individus qui le composent sont eux-mêmes capables de s'élever à la condition du citoyen. Le citoyen, pour Rousseau, c'est **l'auteur de la loi**, en tant qu'expression de la volonté générale : il doit donc s'élever au-dessus de ses intérêts particuliers, pour viser l'intérêt général, et ne pas suivre ses passions qui l'inclinent vers des préférences ; le citoyen est donc celui qui écoute sa raison, dans la mesure où celle-ci peut lui indiquer quel est le bien commun, le bien du corps politique auquel il appartient.

C'est pourquoi la représentation est dangereuse, et entraîne un **abandon de la liberté** : les représentants sont des hommes, et comme tel ils sont soumis au jeu des passions qui peuvent leur faire préférer les intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général ; une fois élus, ils font ce qu'ils veulent.

Actualité de la question : comment empêcher que les lois soient influencées par des intérêts privés, que les députés ne voient que leurs propres intérêts, soient soumis à l'influence de groupes de pression, de « lobbys », ou pire corrompus par la promesses d'avantages particuliers ?

La conception de la démocratie chez Rousseau est exigeante, car elle repose sur la vertu civique : les citoyens doivent pouvoir vouloir et agir en visant l'intérêt général, se considérer comme un membre du peuple en toute circonstance exigée par la vie publique, et non comme un individu porteur d'intérêts particuliers. Ce qui suppose que le citoyen soit à la fois intéressé au bien public (et consulté souvent pour ratifier les lois) et capable de faire passer l'intérêt commun avant son intérêt particulier lorsqu'il vote, « dans le silence des passions ».

La critique de Rousseau pose aussi **la question de la limitation du pouvoir**, dans son exercice. Dès lors que le pouvoir est confié à une personne, l'exerçant par mandat au nom du peuple, comment s'assurer qu'il l'exerce conformément à l'intérêt commun, et qu'il n'abuse pas de son pouvoir ? Cette question débouche sur deux réponses possibles :

- ▶ la séparation des pouvoirs : puisque, comme dit Montesquieu, « c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites », « il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir » (De l'esprit des lois, t.1, livre XI, ch.4). Il faut donc faire en sorte que tous les pouvoirs ne soient pas concentrés dans les mêmes mains : que celui qui fait la loi ne soit pas le même que celui qui l'exécute, et que celui qui juge les manquements à la loi soit encore différent des deux autres (séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire).
 - D'où l'importance, notamment, de l'indépendance de la justice dans l'édifice de la démocratie.
- ➤ le contrôle démocratique : l'action des gouvernants et représentants doit pouvoir être soumise à un contrôle. Celui-ci s'exerce à travers le vote (sanction politique), mais aussi à travers la liberté de la presse, qui peut dénoncer des scandales politiques, des faits de corruption (Mediapart). Elle peut s'exercer également à travers des associations de citoyens qui ont pour objet la dénonciation de la corruption (Anticor).

2- De la liberté du peuple

En quoi le régime démocratique est-il le plus libre? Est-celui ou les individus ont le plus de libertés, ou celui où le peuple est libre de faire tout ce qu'il veut ? En quel sens faut-il entendre la liberté démocratique ?

✓ L'Etat de droit

Il est évident pour nous que la démocratie représente la forme de gouvernement dans laquelle il y a le plus de libertés, par opposition à des gouvernements où ces libertés sont absentes ou étroitement encadrées : liberté de se déplacer, de faire des affaires (liberté économique), de critiquer le gouvernement, de choisir ses représentants, etc.

La démocratie cumule donc un ensemble de libertés, qui se rapportent à l'activité privée des individus (libertés individuelles) mais qui ont aussi une dimension publique (libertés civiles).

Ces libertés s'expriment, juridiquement, sous la forme de **droits** dont peuvent jouir les individus en société. Peut-on définir de manière exhaustive quels sont ces droits ?

C'est l'ambition de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (1789), qui définit les **droits naturels** et imprescriptibles de tout homme vivant en société. Ici, la nature du régime n'est pas prise en considération, puisque la notion de droit naturel implique que l'homme jouit d'un certain nombre de droits qui sont attachés à sa personne, antérieurement à toute inscription dans une société politique particulière.

Ces droits naturels – aussi appelés **droits subjectifs**, attachés au sujet de droit – sont énumérés à l'article 2 : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. Ce dernier droit autorise le peuple, détenteur de la souveraineté, à renverser les gouvernants s'ils ne respectent pas les termes du pacte social. Le droit à la liberté admet une extension très large, puisque la liberté est définie comme le pouvoir de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui (art. 4), les bornes de cette liberté devant être définies par la loi.

Les droits de l'homme sont un des piliers de ce qu'on appelle **l'Etat de droit**, parce qu'ils définissent un ensemble de droits inaliénables des individus, qui ne peuvent être (en théorie) bafoués par une décision de l'Etat. En France, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est inscrite en préambule de la Constitution de 1958, c'est-à-dire au sommet de la hiérarchie des normes.

Un Etat de droit implique que les décisions de la puissance publique se fassent sous la forme du droit, en respectant **le principe de légalité**. Toute décision doit se rapporter à une règle de droit qui l'autorise, ces règles de droit étant elles-mêmes organisées de manière hiérarchique, de sorte que les règles de droit ne puissent se contredire entre elles et déroger à certains principes fondamentaux inscrits dans la Constitution.

L'Etat de droit est donc un **rempart contre l'arbitraire du pouvoir** (la lettre de cachet sous l'Ancien régime), en tant qu'il oblige le pouvoir à s'exercer en se référant à des règles de droit (donc en permettant la contestation des décisions devant une juridiction) et qu'il reconnaît l'existence d'un certain nombre de libertés fondamentales qu'on ne peut ôter aux individus (rôle de la Cour européenne des droits de l'homme, juridiction qui s'impose aux Etats membres).

(Le débat actuel sur l'état d'urgence illustre les conflits qui peuvent survenir entre des principes se trouvant au fondement de l'Etat de droit : la sûreté et la liberté).

Paradoxalement, il peut aussi apparaître comme un rempart face aux excès de la démocratie, en limitant le pouvoir du peuple à faire ce qu'il veut. Kant oppose deux formes de gouvernement, républicain et despotique, selon la manière dont le pouvoir s'exerce sur les citoyens. S'il s'exerce par la loi, il est républicain. Mais la démocratie (directe), qui concentre dans les mains du peuple tous les pouvoirs, celui de faire et celui d'appliquer la loi, est nécessairement despotique.

(Illustration actuelle par rapport au Front national : les uns en appellent aux valeurs de la République, les autres aux principes de la démocratie / Cas d'école : si un gouvernement démocratique voulait rétablir la peine de mort, le pourrait-il ?)

✓ Liberté des Anciens et liberté des Modernes

La notion de démocratie, qui a connu une élaboration progressive et des remises en question à travers l'histoire – au XXe siècle notamment, avec l'apparition de modèles politiques concurrents – semble aujourd'hui renvoyer à un modèle à peu près stable : celui des **démocraties libérales**, où l'on trouve à la fois une séparation institutionnelles des pouvoirs, un gouvernement représentatif, et la garantie d'un certain nombre de libertés attachées aux individus.

Dans cette forme de gouvernement, la **citoyenneté** se définit par rapport à la notion de droit, comme possession d'un certain nombre de droits et de devoirs, le premier de ceux-ci étant de respecter la loi. On est donc loin de la définition d'Aristote dont nous étions partis, qui faisait de la participation au pouvoir la condition de la citoyenneté. Au modèle du citoyen-magistrat s'est substitué celui du citoyen-électeur, qui n'exerce pas directement le pouvoir., mais le délègue à un représentant dont il a tout loisir de critiquer l'inefficacité ou la cupidité.

A-t-on raison alors de distinguer, comme le fait **Benjamin Constant**, la liberté des Anciens et la liberté des Modernes, ces deux formes de liberté marquant tout ce qui sépare la démocratie antique de la démocratie moderne ?

Constant oppose la liberté des Anciens, qui réside dans l'exercice collectif du pouvoir, la participation aux affaires de la cité, à celle des Modernes, qui consiste dans l'exercice libre (sans entraves) de ses affaires personnelles, la poursuite de ses intérêts privés. La liberté des Modernes repose sur une nette séparation du privé et du public, c'est-à-dire une délimitation de ce qui appartient en propre aux individus et que l'Etat ne saurait remettre en cause.

Chez les Anciens, le citoyen exerce sa souveraineté dans le domaine public, mais il est entièrement soumis, comme particulier, à la volonté du corps collectif (il peut être banni, dépouillé de ses biens). Il n'y a aucune autonomie de la sphère privée.

Chez les Modernes, l'individu est indépendant dans sa vie privée, au sens où il est entièrement libre d'aller et de venir, de commercer, de s'associer avec d'autres pour des affaires qui concernent ses loisirs ou même son salut, mais il est presque entièrement dépourvu de pouvoir sur la société et, quand on lui en donne un (celui de voter), c'est pour l'abdiquer aussitôt (par la désignation d'un représentant).

Le danger qui menace la liberté des Modernes est donc que les individus abdiquent complètement leur part de pouvoir sur la société, qu'ils se désintéressent des affaires communes, laissées aux bon soins des politiques, pour ne se préoccuper que de leur bonheur privé.

C'est le sens de la critique de Marcel Gauchet, envers ce qu'il appelle la démocratie des droits de l'homme : une réduction du combat démocratique à la défense des libertés individuelles, au détriment du questionnement sur la conduite d'un projet collectif.

*

III L'HORIZON DÉMOCRATIQUE

La démocratie libérale est-elle la fin de l'histoire ? C'est ce que proclamait Francis Fukuyama dans un ouvrage paru à la fin de la Guerre froide (*La fin de l'histoire ou le dernier homme*, 1992), où le modèle démocratique semblait, après sa victoire sur le communisme, ne plus avoir de concurrent sérieux. De fait, il semble difficile d'imaginer un modèle alternatif à la démocratie, même si la théorie de Huntington du choc des civilisations a réhabilité en quelque sorte l'histoire en pensant

celle-ci non plus sous le modèle de l'affrontement idéologique, mais à partir de la tension entre des cultures ou des civilisations différentes.

En quoi la démocratie serait-elle l'aboutissement d'un processus historique, propre à l'Occident, et potentiellement extensible au monde entier? Au-delà d'un régime politique, la démocratie définit-elle un type de société, qui serait la plus conforme à l'essence de l'humanité?

L'avènement des sociétés démocratiques modernes est lié à un processus historique propre au monde occidental. On peut dessiner à grands traits ses principales étapes, en partant de la Réforme, qui brise l'unité de l'Eglise et modifie en profondeur le rapport entre la religion et l'Etat, l'avènement des Etats-nations modernes (centralisation du pouvoir, dans le cadre de nations souveraines), la naissance de la science moderne au XVIIe siècle, le mouvement des Lumières, pour aboutir aux révolutions démocratiques de la fin du XVIIIe siècle (en Amérique et en France), qui posent les bases juridiques et politiques des démocraties modernes.

En résumant à l'extrême, on peut décrire ce processus comme celui de la conquête de l'autonomie, par lequel l'homme acquiert le pouvoir sur lui-même : un pouvoir de se définir et de se projeter, collectivement à travers des institutions politiques, mais aussi individuellement en s'affranchissant de cadres sociaux, culturels, religieux, qui jusque-là s'imposaient à lui.

1- L'auto-institution de la société

L'avènement des sociétés démocratiques modernes est lié à un processus historique propre au monde occidental. On peut dessiner à grands traits ses principales étapes, en partant de la Réforme, qui brise l'unité de l'Eglise et modifie en profondeur le rapport entre la religion et l'Etat, l'avènement des Etats-nations modernes (centralisation du pouvoir, dans le cadre de nations souveraines), la naissance de la science moderne au XVIIe siècle, le mouvement des Lumières, pour aboutir aux révolutions démocratiques de la fin du XVIIIe siècle (en Amérique et en France), qui posent les bases juridiques et politiques des démocraties modernes.

En résumant à l'extrême, on peut décrire ce processus comme celui de la conquête de l'autonomie, par lequel l'homme acquiert le pouvoir sur lui-même : un pouvoir de se définir et de se projeter, collectivement à travers des institutions politiques, mais aussi individuellement en s'affranchissant de cadres sociaux, culturels, religieux, qui jusque-là s'imposaient à lui.

✔ Cornelius Castoriadis définit la démocratie comme auto-institution ou auto-transformation de la société : une société démocratique est celle qui a prise sur son devenir, une société qui se choisit. Cela suppose une capacité de mettre en question les règles et principes sur lesquels elle est fondée, de s'interroger elle-même sur ce qu'est une société juste. Pour Castoriadis, cette interrogation radicale suppose une autonomie des individus, capables de penser par eux-mêmes et de définir individuellement leur « projet de vie ».

Il n'y a pas lieu d'opposer ici, comme le fait une certaine tradition libérale, égalité et liberté, car on ne peut pas être libres individuellement si on ne l'est pas collectivement. La liberté collective repose sur l'égalité des citoyens, sur leur égale possibilité de participer au pouvoir : si je laisse d'autres que moi décider à ma place (hétéronomie politique), je ne suis pas libre.

✓ Marcel Gauchet : la démocratie comme sortie de la religion

Pour Marcel Gauchet, l'avènement de la démocratie marque la sortie de l'hétéronomie de l'ordre humain. C'est une **révolution**, qui marque l'effort conscient des communautés humaines pour se déprendre de la soumission de la société à des formes institutionnelles relevant d'une transcendance (la religion). A une société dont l'ordonnancement est déterminé par des traditions, se substitue une société auto-instituée, où les formes concrètes de l'organisation sociale (juridiques, économiques)

relèvent de la délibération commune, c'est-à-dire d'une forme de rationalité immanente.

La démocratie comme auto-institution de la société peut être interprétée comme une sortie de la religion, à partir du christianisme comme religion de la sortie de la religion.

L'organisation sociale devient l'affaire des hommes, et non plus des dieux. Un champ nouveau – et potentiellement infini – est ouvert pour la délibération humaine, qui a désormais à s'appliquer à des domaines autrefois régis par la tradition.

Cette révolution amène un questionnement infini de la société sur elle-même : qu'est-ce qui est bon ? Qu'est-ce qui est juste ? Alors que les réponses à ces questions pouvaient êtres trouvées, dans les sociétés précédentes, dans la religion ou dans la tradition, il appartient aux hommes de les construire par eux-mêmes.

Or, les sociétés modernes se définissent par le pluralisme des croyances : à une même question, nous pouvons donner des réponses différentes selon nos croyances individuelles. Les croyances religieuses ne disparaissent pas dans l'ordre démocratique, elles sont simplement rejetées dans le domaine de la sphère privée.

C'est pourquoi la démocratie est indissociable de la notion de **tolérance** : liberté est laissée à chacun de croire ce qu'il veut, de travailler au salut de son âme de la manière qui lui paraît la plus appropriée (Locke), dans la mesure où ces pratiques privées n'interfèrent pas avec la conduite des affaires communes.

On ne peut donc pas décider d'une « question de société » à partir de préférences particulières, fussent-elles majoritaires, parce que ce serait imposer un point de vue particulier (en appeler à une tradition religieuse, c'est toujours se placer dans la sphère de l'hétéronomie).

Toute question, en démocratie, doit donc être mise en débat, et ce débat doit viser un horizon d'universalité, en cherchant une solution qui ne soit pas l'expression d'un point de vue particulier.

✓ Le totalitarisme comme envers de la démocratie (Marcel Gauchet)

La démocratie comme interrogation radicale et intégrale de la société par elle-même, qui se substitue à un ordre social non questionnable car institué par une transcendance divine.

Par là, la démocratie instaure une scission de la société avec elle-même :

- > séparation de l'Etat et naissance de la société civile, lieu d'existence des conflits sociaux (forces et intérêts) qui trouvent à s'exprimer à travers la représentation politique.
- ➤ Ouverture d'un débat infini sur l'organisation de la société.

Le totalitarisme du XXe siècle marque un retour du religieux (au sens d'une transcendance sur la société), et marque l'incapacité de la société démocratique à s'assumer comme telle : aspiration à une unité garantie par un ordre naturel (fascisme) ou réalisée par les lois de l'histoire (communisme), à un ordre social parfait d'où disparaît toute conflictualité.

Le totalitarisme emprunte les moyens de la politique moderne (toute-puissance de l'Etat sur l'organisation de la société) à des fins régressives : c'est pourquoi il est l'envers ou le double inséparable de la démocratie. Il expulse la conflictualité du champ politique, en empêchant non pas seulement l'opposition au pouvoir (caractéristique des dictatures) mais la mise en question des fondements de l'ordre social « vrai » (c'est pourquoi les opposants politiques sont traités comme des déviants qu'il faut rééduquer).

2- L'individualisme démocratique en question

La démocratie comme passion de l'égalité (Tocqueville)

De la démocratie en Amérique (1835 et 1840) : à partir de l'observation de la société américaine, Tocqueville s'efforce de dégager ce qui caractérise les sociétés démocratiques, et le mouvement

dont elles procèdent.

Opposition des sociétés démocratiques aux sociétés aristocratiques : à une société hiérarchique, où les individus appartiennent à des ordres distincts, s'est substituée une société égalitaire, où la naissance ne détermine plus la place de l'individu dans la hiérarchie sociale (la longue chaîne qui unit les rois aux paysans, par l'intermédiaire des liens de vassalité, dans la société féodale). Cette **révolution démocratique** précède et détermine l'évolution des institutions politiques, et explique aussi pourquoi la démocratie apparaît *in fine* comme le seul régime politique s'accordant avec l'état social moderne.

Le mouvement qui travaille les sociétés démocratiques trouve son origine dans la passion de l'égalité: elle repose sur la croyance que les hommes sont semblables, et pousse à réaliser cette égalité dans les rapports sociaux.

La démocratie marque une rupture anthropologique profonde, qui réside dans la façon dont l'homme se représente à lui-même dans son individualité et dans son rapport à ses semblables. S'il existe encore des rapports hiérarchiques dans la société démocratique (ex. du maître et de son serviteur), ceux-ci sont accidentels, et non fondés en nature, seul un accord momentané de leurs volontés les plaçant dans cette situation respective. L'égalité est une croyance et une norme (principe d'organisation sociale), non un fait, car il existe toujours des inégalités dans la société (inégalités de condition).

Cet amour de l'égalité pousse à la transformation perpétuelle de la société pour trouver à se réaliser, dans un mouvement sans fin puisque les petites inégalités sont beaucoup plus sensibles à mesure que les conditions s'égalisent (une passion sans fin). Cette passion de l'égalité se trouve contrariée par le mouvement naturel qui pousse les hommes à vouloir se distinguer et s'élever au-dessus de leurs semblables.

Cette « passion ardente, insatiable, éternelle, invincible » explique les traits de la société démocratique :

- > mobilité : les positions sont ouvertes à tous, ce qui crée une concurrence généralisée
- > instabilité : l'égalité n'étant jamais réalisée, la démocratie est un ordre social en mouvement, où l'on s'efforce perpétuellement de réduire l'écart entre la norme (l'égalité complète) et les faits (les inégalités de condition)
- > ordre : cette instabilité est corrigée par la passion du bien-être matériel, qui dérive de l'amour de l'égalité et incline à la mesure.

La démocratie excède donc largement le champ politique, et s'applique à la totalité du social : c'est en ce sens qu'on peut comprendre le processus de **démocratisation**, qui vise en fin de compte à permettre à tous de jouir de tout, d'accéder à tous les biens sociaux (accès à l'éducation, à la santé, à la culture, à l'emploi, à l'information, etc.)

ex. de la loi sur le mariage pour tous : revendication d'égalité, pour qu'un statut social (la matrimonialité, qui débouche sur la parentalité) ne soit pas réservé à une « catégorie » de personnes (hétérosexuelles). La revendication d'égalité peut s'appliquer à chacune des différences isolables dans le corps social entre les individus, qui leur donnent ou non accès à certains droits, certains biens sociaux ; c'est pourquoi elle est sans fin.

➤ L'Homo democraticus

La passion de l'égalité est la source d'un trait anthropologique nouveau qui définit la condition de l'homme démocratique : **l'individualisme**.

Tocqueville distingue individualisme et égoïsme (amour exclusif de soi-même et vice moral) : c'est « un sentiment réfléchi et paisible qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse des semblables et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis ; de telle sorte que, après s'être ainsi créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle-même. »

C'est un sentiment d'origine démocratique, car dans les sociétés aristocratiques l'individu a tendance à s'oublier lui-même, du fait des liens étroits qui le tiennent aux autres hommes et qui définissent sa place dans la société autant que l'idée qu'il peut se faire de lui-même (liens hiérarchiques et communautaires, liens générationnels).

Les effets de l'individualisme portent sur la dissolution du lien social : en rompant les liens qui l'attachaient aux autres hommes, il favorise le repli de l'individu sur sa quête du bonheur personnel. L'individu, avec d'avoir une conscience sociale, a d'abord une conscience de sa singularité, d'être un individu à part entière qui possède ses propres appartenances et ses propres goûts. Le lien social est ainsi dérivé et second, fondé sur le choix et l'intérêt. Les liens sociaux ont tendance à devenir des rapports purement contractuels (entre des individus libres et égaux), où la notion de dette (envers les générations précédentes, envers la communauté à laquelle on appartient) est abolie.

Le danger du despotisme démocratique :

Tocqueville imagine sous quels traits une nouvelle forme de despotisme pourrait apparaître dans les sociétés démocratiques (voir le texte distribué).

C'est la description d'un devenir possible de la société, qu'on peut mettre en rapport avec certaines tendances de nos sociétés démocratiques.

> « Une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs » : effet de la passion de l'égalité et de l'amour du bien-être matériel, de la domination de l'individualisme. La recherche du bonheur individuel, où chacun, ne pensant qu'à être heureux, devient indifférent à l'idée d'un devenir collectif et aux potentialités de l'action commune, tarit les vertus publiques.

Gilles Lipovetsky, *L'ère du vide* (1983): description de l'individu post-moderne, jouet du capitalisme de l'hyper-consommation, aliéné au règne de la marchandise qui colonise sa vie quotidienne (la liberté réduite à la consommation).

> « Au-dessus d'eux s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort » : la société démocratique accouche d'un pouvoir gigantesque, omniprésent, qui travaille au bonheur des individus.

Un **despotisme** « **doux** », qui s'exerce sans violence et ne vos en apparence qu'à favoriser ce que recherchent précisément les individus : leur bonheur.

L'extension du pouvoir de l'Etat sur la société est symétrique du repli des individus sur eux-mêmes : la disparition des pouvoirs secondaires, des corps intermédiaires (religieux, communautaires, corporatifs) amène à la concentration du pouvoir entre les mains de l'Etat, chargé de régler tous les conflits qui peuvent naître entre les individus (ex. les litiges entre particuliers ne se règlent plus par la médiation de corps intermédiaires, mais devant les tribunaux). Chacun, dans les siècles d'égalité, étant à la fois indépendant et faible, se tourne vers l'Etat dès lors qu'il cherche à obtenir du secours (l'Etat-providence).

D'où l'inflation législative, l'Etat étant sommé d'intervenir toujours davantage pour régler les affaires humaines, dans leurs moindres détails.

Quel antidote ?

Pour Tocqueville, seuls l'amour des institutions démocratiques, d'une part, et l'émergence de pouvoirs secondaires peuvent freiner la marche vers ce nouveau despotisme.

L'association doit jouer un rôle fondamental dans le maintien de la liberté dans les sociétés démocratiques : en se groupant autour de leurs intérêts communs (qu'ils soient économiques, professionnels, philosophiques, culturels, etc.), les individus acquièrent une force collective, qui constitue un contre-pouvoir et leur donne prise sur la conduite des affaires communes. Par opposition, si l'individu attend tout de l'Etat, il doit se préparer à être dessaisi de tout pouvoir, et

accepter de n'être qu'un « consommateur ».

*

CONCLUSION

Nous voyons donc que la démocratie est une réalité qui se déploie suivant plusieurs dimensions :

- c'est un **régime politique**, c'est-à-dire une certaine organisation des pouvoirs, qui repose sur l'égalité des citoyens et appelle leur participation à la prise de décision.

- c'est aussi un **état social**, où la passion de l'égalité déborde largement du champ politique pour s'appliquer à l'ensemble du champ social : une société de semblables, par opposition aux sociétés aristocratiques intrinsèquement inégalitaires.
- c'est enfin un mouvement historique, qui voit la société se déprendre d'un mode de structuration fondé sur la transcendance (la religion) : une société qui s'auto-institue, et se donne pour tâche de définir par elle-même les principes d'une société juste (dimension politique) et de se projeter librement vers un avenir (dimension historique).

Il serait donc plus exact de définir la démocratie comme un projet, plutôt que comme une réalité achevée ou une forme définie :

- La démocratie vise à la fois l'égalité et la liberté, et ses configurations particulières (démocratie antique / démocratie moderne) expriment aussi les différences du sens donné à ces deux notions : égalité politique/ égalité sociale, liberté collective/ liberté individuelle.
- Le devenir des démocraties dépend essentiellement de la capacité des Modernes à articuler la liberté individuelle et la liberté collective, la poursuite du bonheur personnel et celle du bien commun ; la tentation du repli sur soi (l'individualisme) est aussi porteuse d'un danger spécifique (le « despotisme démocratique »), par l'oubli du fait qu'indépendance individuelle et autonomie collective sont étroitement liées.
- Si la démocratie est définie comme pouvoir d'interrogation radicale et intégrale de la société sur elle-même, si la démocratie est questionnement, alors la question démocratique est un horizon ouvert et indéfini, qui n'appelle pas de réponse définitive : c'est une tâche infinie (comme la science, comme la philosophie) qui pousse la société à s'inventer et à se réinventer perpétuellement.

*